

A

(N° 225.)

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 3 MARS 1847.

NATURALISATION ORDINAIRE.

RAPPORT fait par M. HENOT, au nom de la commission des naturalisations, sur la requête du sieur Corneille Dankers, gendarme à Niel, province de Limbourg.

MESSIEURS,

La Chambre n'ayant pas pris en considération la première demande que le pétitionnaire lui avait adressée le 22 juin 1840, il en a formé une seconde sous la date du 24 septembre 1846.

Comme les renseignements les plus favorables avaient été fournis sur le compte du sieur Dankers, on ne peut considérer la décision prise par la Chambre que comme le résultat d'une erreur.

Cet individu est né à Saint-Michel-Gestel (Pays-Bas), le 22 mai 1801; il s'est engagé volontairement le 26 février 1821 au régiment de dragons au service des Pays-Bas; il a quitté ce régiment le 22 octobre 1830, et le 27 du même mois il s'est engagé volontairement au 1^{er} régiment des lanciers belges; après avoir obtenu le grade de brigadier, il est entré dans la gendarmerie nationale dont il fait encore partie aujourd'hui.

Le pétitionnaire compte donc vingt-cinq années de service militaire, dont neuf sous le Gouvernement précédent et seize dans l'armée belge, et, parmi ces dernières, il en a passé douze dans le corps de la gendarmerie; il s'est toujours acquitté de ses devoirs avec tout le zèle désirable, et il a constamment tenu une conduite exempte de reproche.

Les autorités consultées reconnaissent qu'il a des titres fondés à obtenir la naturalisation ordinaire, et elles appuient sa demande.

Le Rapporteur,

HENOT.

Le Président,

J. MAERTENS.